



VILLE DE
MALARTIC

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
DM-01-2019**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Malartic, qu'il y aura une séance du conseil municipal **mardi, le 9 avril 2019, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 901, rue Royale, à Malartic.

Au cours de cette séance, le conseil municipal va statuer sur une demande de dérogation mineure de monsieur Maxim Pelletier, relativement à l'immeuble situé au 421-421A-423, 2^e Avenue, Malartic (# 2 999 213 du cadastre du Québec) afin d'autoriser comme étant conforme :

- Une marge de recul avant de $\pm 4,67$ mètres pour le bâtiment principal;
- Une marge de recul latérale de $\pm 0,65$ mètre pour le bâtiment secondaire détaché.

Dans l'éventualité où le conseil municipal accepte la présente demande de dérogation mineure, le tout sera dès lors considéré comme étant conforme à la réglementation municipale.

Tout intéressé peut se faire entendre devant le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Malartic, ce 20 mars 2019.


M^e Kathy Gauthier
Greffière